



Les règles de vie au CDI

- Le CDI est un lieu de lecture et de recherche. Chacun doit avoir l'attitude adaptée à ce lieu et respecter l'atmosphère studieuse et silencieuse.
Chaque usager s'engage à prendre soin des documents et du matériel.
- Nourriture, boisson et téléphone sont interdits au CDI.
- Les élèves doivent déposer leurs cartables et sacs dans le hall du CDI et se munir du matériel nécessaire pour travailler.
- Des postes de consultation sont mis à la disposition des élèves pour la recherche informatisée sur le portail e-sidoc ou sur internet. Leur utilisation nécessite l'autorisation d'un professeur documentaliste.
- Les documents consultés sur place doivent être correctement rangés.
- Les documents peuvent être empruntés (cf rubrique prêt).
- Toute dégradation de matériel ou de documents sera sanctionnée.
- Tous les usagers du CDI ont pris connaissance de la charte informatique de l'établissement et s'engagent à la respecter.